

Profitez de la VAE

pour faire progresser et valoriser vos collaborateurs



Où s'adresser pour obtenir plus de renseignements :

Auprès du service de
formation continue et
alternance de :

L'IUT Quimper pour la LP GPP

Nathalie DIVAIS
Tél : 02 98 90 85 72
nathalie.divais@univ-brest.fr

2, rue de l'Université
29334 Quimper

Responsable pédagogique LP GPP :
Françoise CARIOU
LPGPP.IUTQuimper@univ-brest.fr

L'IUT Rennes pour la LP APAP

Fabienne BRADANE
Tél : 02 23 23 42 86
fabienne.bradane@
univ-rennes1.fr

3, rue du Clos Courtel
35704 Rennes CEDEX 7

Responsable de formation LP APAP :
Anne MOYSAN-LOUAZEL
anne.moysan-louazel@
univ-rennes1.fr

Auprès de l'ISFEC :

Marilyn LEMOINE
Tél : 02 99 83 60 80
mlemaoine@bretagne.experts-
comptables.fr

UN PARTENARIAT ENTRE

- L'Ordre des Experts-Comptables - Région Bretagne
- L'Institut Supérieur de Formation aux Etudes Comptables (ISFEC)
- L'UBO - IUT Quimper
Licence professionnelle Gestion du Personnel et de la paie (GPP)
- L'Université de Rennes 1 - IUT Rennes
Licence professionnelle Assistant paie et administration du personnel (APAP)



■ **Objet**

L'IUT de Rennes (Université de Rennes 1) et l'IUT de Quimper (UBO) organisent un parcours de formation pour les collaborateurs des structures d'expertise comptable qui souhaitent obtenir le diplôme de la Licence Professionnelle « Assistant Paie et Administration du Personnel » (LP APAP) délivré par l'IUT de Rennes et « Gestion du personnel et de la paie » (LP GPP) délivré par l'IUT de Quimper.

Ce parcours s'appuie sur le Parcours social n°1 et n°2 de l'ISFEC, un dispositif spécifique de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et une reprise d'études à l'IUT de Rennes ou de Quimper en LP APAP ou LP GPP pour les modules non validés.

■ **Objectifs**

- Permettre à vos collaborateurs d'obtenir une licence professionnelle (diplôme de l'enseignement supérieur) reconnue en valorisant l'expérience professionnelle qu'ils ont acquise et les compétences qu'ils ont développées
- Valoriser une position et un métier important de nos cabinets
- Offrir un parcours d'évolution et ouvrir de nouvelles perspectives à vos collaborateurs

■ **Pour qui :**

Tous les collaborateurs :

Justifiant de 3 années d'expériences professionnelles ou extra-professionnelles en matière sociale

Et

Autorisés à s'inscrire à l'Université sur le diplôme visé

■ **Conditions d'entrée dans le parcours : une démarche simplifiée**

Tout collaborateur ayant suivi avec succès le parcours social n°1 et n°2 organisé par l'ISFEC et bénéficiant d'une expérience d'au moins trois ans dans une fonction de collaborateur Paie/Social au sein d'un cabinet d'expertise comptable pourra accéder à ce parcours qui comprend plusieurs étapes : remise de l'attestation de suivi du parcours de formation ISFEC ; rédaction d'un dossier de VAE ; étude du dossier et entretien avec le Jury VAE ; validation totale ou partielle de la licence avec, dans ce dernier cas, une application de la préconisation du jury et suivi par l'IUT des modules complémentaires non validés.

